

COMPTE-RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 3 juillet 2018

Membres votants présents

> Représentants des enseignants-chercheurs, enseignants et chercheurs exerçant leurs fonctions dans Université Paris-Est et/ou dans les établissements membres

■ Professeurs et personnels assimilés des universités – A1

- Jean-Luc DUBOIS-RANDE
- Muriel JOUGLEUX (avec procuration de Gilles ROUSSEL, UPEM)

■ Professeurs et personnels assimilés des autres établissements – A2

- Emmanuel BOURGEOIS (avec procuration de Philippe THIARD, B1)
- Nadia HADDAD

■ Autres enseignants-chercheurs, enseignants et personnels assimilés des universités – B1

- Marie-Albane DE SUREMAIN
- Arnaud CARAYOL (avec procuration de Thierry GRANDPIERRE, B2)

■ Autres enseignants-chercheurs, enseignants, personnels assimilés des autres établissements – B2

- Véronique BOUTEILLER (avec procuration d'Alain DOUET, D)

> Représentants des autres personnels exerçant leurs fonctions dans Université Paris-Est ou/et dans les établissements membres

■ Autres personnels des universités – C

- Agnès NTEP
- Fabrice LORRAIN

> Représentants des usagers qui suivent une formation dans Université Paris-Est ou un établissement membre

■ Usagers - E

- Enora LORCY
- Caroline NGUYEN

■ Usagers doctorants – F

- Guillaume SAES
- Elise GONZALES (avec procuration de Stéphane PRAT, F)

> Personnalités extérieures

- Philippe ROY, Cap Digital

> Personnalités qualifiées

- Stéphane JAMAIN, Inserm
- Amina SELLALI, EAV&T

> Représentants des établissements membres

- CNRS : Olivier GAUTIER
- ENPC : Gilles ROBIN
- ENVA : Christophe DEGUEURCE (avec procuration de Jean MAIRESSE, ESIEE)
- IFSTTAR : Serge PIPERNO (avec procuration de Franck JUNG, EIVP)
- UPEC : Françoise MOULIN-CIVIL

Président d'UPE : Philippe TCHAMITCHIAN (avec procuration de Faten HIDRI, Conseil régional Ile-de-France)

Membres invités présents

> Invités de droit avec voix consultative

- Rectorat de Créteil : Jean-François DENIC (représentant Daniel AUVERLOT, recteur de l'académie de Créteil, chancelier des universités)
- UPE : Nelly TOCKO, agent comptable
- UPE : Vincent BENAVENT, secrétaire général
- UPE : Matthias BEEKMANN, président du Conseil académique

> Autres invités

- MEEM : Patrice BUESO
- UPE : Laurent GAUTRON, directeur du DED
- UPE : Claire JULLIEN, chargée des affaires institutionnelles et juridiques
- UPE : Monika BLANC, responsable des affaires générales

Membres absents et excusés

- Professeurs et personnels assimilés des universités (A1) : Nacima BARON
- Autres enseignants-chercheurs, enseignants et personnels assimilés des universités (B1) : Philippe THIARD
- Autres enseignants-chercheurs, enseignants et personnels assimilés des autres établissements (B2) : Thierry GRANDPIERRE
- Représentants des autres personnels des universités (C) : Laurent ALIBERT
- Représentants des autres personnels des autres établissements (D) : Alain DROUET
- Usagers doctorants (F) : Stéphane PRAT

- Personnalités extérieures, représentants des activités économiques et des collectivités territoriales : Faten HIDRI (Conseil régional d'Île-de-France), Jeannick LE LAGADEC (Conseil départemental du Val-de-Marne), Daisy LUCZAK (Conseil départemental de Seine et Marne), François CHAIGNON (IDRRIM)
- Personnalités qualifiées : Ali FERHI (AP-HP), Florence POIVEY (Medef), Franck JUNG (EIVP)
- Établissements membres : Jean MAIRESSE (ESIEE Paris), Gilles ROUSSEL (UPEM)

► **Le président d'Université Paris-Est ouvre la séance à 14h20.**

Le Conseil d'administration délibère valablement si la majorité des administrateurs en exercice est présente ou représentée. Le nombre des administrateurs étant de 39 et le nombre d'administrateurs présents ou représentés en début de séance s'élevant à 29, le quorum est atteint.

1. APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 22 MAI 2018

Le compte rendu de la séance du 22 mai 2018 du Conseil d'administration de la Communauté d'universités et établissements (Comue) Université Paris-Est est proposé aux administrateurs.

Première délibération

Le Conseil d'administration approuve le compte rendu de la séance du 22 mai 2018.

Cette délibération est approuvée à 28 voix favorables et 1 abstention.

2. BUDGET RECTIFICATIF 2018

Le secrétaire général de la Comue rappelle que le budget initial 2018 a été le premier à être construit autour des 5 activités de l'établissement : I-Site, Access Paris-Est, recherche, formation, fonctionnement général.

Le BR 2018 envisage une projection de recettes estimée à 20,12 M€ (pour mémoire 22,39 M€ au BI), soit une variation de - 2,26 M€. Il envisage une révision à la baisse de la projection de dépenses désormais estimée à 19,89 M€ (pour mémoire 22,01 M€ estimée au BI), soit une variation de -2,11 M€.

Le solde budgétaire établi sur la base des projections des recettes et des dépenses, revues dans le cadre de ce BR, s'élève à 233,5 k€ (solde prévisionnel du BI : 382,8 k). Le calcul du résultat net de l'exercice projeté conduit à un montant estimé à 413 k€ (382,8 dans le BI). Cette projection conduit à une estimation de la CAF se situant à 510 k€ (479 k€ au titre du BI), conduisant elle-même à une variation positive du fonds de roulement (+233 k€ dans le BR ; +382 k€ prévus au titre du BI) et à un niveau de FDR représentant 47 jours de fonctionnement (charges courantes ; 36 jours au titre du BI).

Hors I-Site (entendu de manière extensive, c'est-à-dire l'ensemble des projets PIA3 : I-Site, Idefi et Labex), le solde budgétaire établi sur la base des projections des recettes et des dépenses s'élève à 60,3 k€ (solde

prévisionnel du BI : +209 k€). Le résultat net de l'exercice projeté est estimé à 16,53 k€. Cette projection conduit à une estimation de la CAF se situant à 113,5 k€ (242,7 k€ dans le BI), conduisant elle-même à une variation positive du fonds de roulement (+80,5 k€ ; 209,7 k€ dans le BI) et à un niveau de FDR représentant 61 jours de fonctionnement (charges courantes).

Sans atteindre tous les objectifs fixés par le budget initial approuvé par le conseil d'administration, la projection du BR 2018 maintient UPE dans une trajectoire positive lui permettant de poursuivre la préparation de l'opération de transfert de l'I-Site.

La diminution de la tension sur la trésorerie demeure un enjeu. Le travail engagé en lien avec les établissements doit se poursuivre et tendre à la réduction du temps d'encaissement des recettes attendues par la Comue au titre de leurs contributions.

S'agissant de l'augmentation des dépenses du personnel au titre du fonctionnement général et du DE, il est demandé pourquoi les dépenses de personnel ne sont pas imputées sur la formation en page 3. Il est répondu qu'une partie est imputée sur le fonctionnement général et une autre sur le DED. L'équilibre est assuré par la contribution des membres, qui reste stable. Les recrutements financés sont mis en adéquation avec le niveau de contribution.

Le président de la Comue indique par ailleurs que le coût de la formation doctorale (DED, services supports) représente environ 1,8 millions d'euros pour environ 1400 doctorants, selon une première estimation. Une dizaine d'agents de la Comue, recrutés ou mis à disposition, sont affectés exclusivement à la formation doctorale, dix autres y consacrant une partie de leur activité de support.

Deuxième délibération

Le Conseil d'administration approuve le budget rectificatif 2018.

Cette délibération est approuvée à l'unanimité des membres présents et représentés.

3. ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2019

La création effective de l'université cible prévue en 2019 a été repoussée au 1^{er} janvier 2020. L'exercice 2019 est donc envisagé sur le même modèle que celui de 2018.

Les objectifs quantitatifs sont ainsi les suivants ;

- résultat net excédentaire fixé à environ 2% des dépenses non I-Site **et non affectées** ;
- CAF sur la même trajectoire que le résultat net ;
- fonds de roulement représentant 43 jours de charges courantes.

Suite à la présentation des premières estimations des coûts de l'activité doctorale et de la cartographie des activités support, il est demandé si les ETP conventionnés avec un établissement sont inclus dans le calcul. Les ETP présentés sont ceux rémunérés et sous contrat, il conviendra de compléter cette analyse par la valorisation des apports, notamment RH (mise à disposition de personnels) des établissements.

Troisième délibération

Le Conseil d'administration approuve les orientations budgétaires pour 2019.

Cette délibération est approuvée à l'unanimité des membres présents et représentés.

4. HCERES : COORDINATION TERRITORIALE

Le président de la Comue indique que le HCERES effectuera sa visite sur site pour la coordination territoriale en novembre 2018.

4.1. Axes stratégiques

Le texte présenté aux administrateurs en mai a évolué, principalement sur la question du doctorat. Il détaille notamment la liste des établissements co-accrédités, dont la Comue Université Paris-Est en qualité d'établissement non diplômant.

Il est à noter qu'un quart des doctorants s'insère dans un domaine professionnel en dehors de la recherche ; dès lors, l'accent doit être mis sur la problématique de l'insertion professionnelle des docteurs.

Un socle commun pour la formation doctorale sera constitué. Chaque établissement pourra mettre en place sur cette base un parcours spécifique, ce dernier pouvant être repris par les autres établissements membres.

Les décisions nécessitant l'aval des établissements membres devront être approuvées par les instances de ces derniers.

Le Conseil académique s'est réuni en session extraordinaire le 12 juin 2018 et a émis un avis sur la question de la formation doctorale. Cet avis a été distribué aux administrateurs.

Sur la base du document sur les axes stratégiques, les objectifs pour le doctorat seront mis en œuvre. Il faudra également réviser le modèle économique de la Comue et refonder ses statuts. Il conviendra ainsi de savoir quels établissements veulent être membres ou associés de la Comue, et de s'interroger sur la composition des instances.

Mme de Suremain salue la prudence avec laquelle ce document a été rédigé. De nombreuses questions se posent sur la forme institutionnelle. Concernant le dispositif électoral, un suffrage direct permettrait de maintenir un lien fort. Le périmètre des compétences du conseil académique est par ailleurs envisagé de façon restrictive.

Le président de la Comue indique que les axes stratégiques visent à marquer une rupture dans la logique initialement intégratrice de la loi de 2013, ils ont vocation à évoluer vers la coopération. Les établissements membres ont par ailleurs transféré des compétences précises à la Comue. Les différences territoriales et les réalités propres aux établissements doivent être prises en compte.

Le président du conseil académique rappelle qu'il y a une différence notable entre le conseil académique d'une université et celui d'une Comue. Il note une faible mobilisation des membres du conseil académique autour de la vie de campus, les sujets relevant pour partie de l'I-Site et de la formation doctorale ayant pris une place importante. Les interactions entre les pôles Ville et Santé seront en particulier prochainement abordées.

Mme de Suremain suggère qu'en l'absence de publication des ordonnances, les formulations employées restent prudentes, en particulier sur la question du mode de suffrage qui, en l'état actuel de la réglementation, est un suffrage direct pour les Comue de moins de 10 membres. Ainsi, la modification suivante est proposée en page 7 : « *une réflexion est engagée sur la possibilité de procéder à des élections indirectes par et parmi des grands électeurs* ».

Elle s'interroge sur les évolutions prévues pour les HDR. L'idée d'une politique commune en matière de HDR est prévue, la question de la délivrance du diplôme doit être tranchée.

Des incertitudes sont formulées quant à la période transitoire suivant la création de l'université. Le cas des doctorants soutenant l'année de rentrée 2019 devra être réglé. Ils devront également être informés sur le basculement du système.

Mme Jougleux informe les administrateurs que les axes stratégiques ont fait l'objet de discussions au conseil d'administration de l'UPEM, qui appelle à la vigilance en particulier sur la question des grands électeurs entraînant une réduction du champ de compétence, et sur la nécessité d'une simplification du dispositif de mise en œuvre.

Il semble à Mme Nguyen que le suffrage direct est important pour représenter toutes les sensibilités. Par ailleurs il est fait remarquer que le *Dresden concept* est basé sur une organisation fédérale, alors que les axes stratégiques visent une évolution d'un système intégrateur à coopératif. Il est répondu que ce modèle n'a pas vocation à être reproduit dans son intégralité : l'appui administratif, la logique projet et l'importance donnée aux RH sont les principaux principes repris.

Le président de la Comue rappelle que les ordonnances à venir ouvriront la possibilité aux Comues, quelle que soit leur taille, de procéder à des élections par suffrage indirect au moins à titre expérimental pour la prochaine période quinquennale. Les mérites du suffrage direct sont à noter, mais les taux de participation de moins de 1% aux dernières élections de la Comue n'assurent pas une bonne représentativité. Mme Lorcy fait remarquer que la communication sur les élections n'a pas été assez importante. Par ailleurs, les suffrages indirects provoqueraient chez les étudiants des mandats multiples.

Il est fait remarquer que les éléments politiques fondant l'avenir de la Comue devraient être arrêtés afin de pouvoir en décliner des objectifs précis.

Il est observé que le document n'envisage pas la question de la vie de campus. Or, certaines questions sur le campus Descartes semblent pouvoir relever de la Comue (aménagement de la circulation piétonne et cyclable...). Il est répondu que l'aménagement de la cité Descartes devra faire l'objet d'une entente entre l'université Gustave Eiffel et l'ENPC. Ce sont les sujets intéressants et liant les sites de Champs et de Créteil qui sont envisagés au travers des axes stratégiques. L'action de la Comue est désormais pensée sur la base d'une réflexion préalable sur la plus-value de son intervention sur tel ou tel sujet, et ce en cohérence avec les missions et activités qui lui sont confiées.

4.2. Rapport d'auto-évaluation

Le plan du chemin de fer a été modifié pour des raisons de fluidité du discours. Les Labex sont désormais envisagés dans la partie relative au pôle Ville. La partie relative à l'I-Site n'évoque pas la construction de

la nouvelle université, UPE étant porteur de l'I-Site mais n'étant pas acteur dans la construction de l'université.

Mme de Suremain note les améliorations qui ont été effectuées depuis la présentation du chemin de fer.

En page 8, il conviendrait de prendre en compte le fait que l'abandon de l'I-Site n'a pas été voté par tous, il est donc proposé la formulation suivante : « *abandonner le scénario retenu pour obtenir une I-Site* ».

En page 1, l'ESIEE n'a pas été intégré. En page 22, un état des lieux des laboratoires est fait, or l'UPEC est en convention avec Paris 8 pour deux laboratoires, la question du rattachement avec UPE devra être envisagée.

Quatrième délibération

1. Le Conseil d'administration approuve les axes stratégiques sous réserve des modifications suivantes : en page 7 « *Une réflexion est engagée sur la possibilité de procéder à des élections indirectes par et parmi des grands électeurs* ».

Cette délibération est approuvée à 26 voix favorables et 4 abstentions.

2. Le Conseil d'administration approuve le rapport d'auto-évaluation sous réserve des modifications suivantes : en page 8 « *abandonner le scénario retenu pour obtenir une I-Site* »

Cette délibération est approuvée à l'unanimité des membres présents et représentés.

5. HCERES : FORMATION DOCTORALE

Deux évaluations par le HCERES sont en préparation : celle des ED et celle du DED. Les dossiers devront être déposés le 20 septembre. Le DED sera évalué en janvier 2019 sur site pendant une journée et demie. Les ED recevront quant à elles la visite des experts en février 2019.

Le directeur du DED indique que les dossiers des ED (6 ED propres et 2 ED co-accréditées) présentés au conseil d'administration ne constituent pas des versions définitives. Ils présentent une partie bilan assez complète et une partie projet qui doit être étoffée. Il y sera incorporé le parcours doctoral ENPC et les axes stratégiques du site Paris-Est qui viennent d'être approuvés par le conseil d'administration.

Le conseil de la formation doctorale a effectué une relecture des différents dossiers des ED et du DED. Les observations faites par les rapporteurs y seront intégrées.

L'évaluation du DED aura lieu en janvier 2019, celle des ED aura lieu en février 2019. Le processus sera finalisé par la production d'une synthèse évaluant l'ensemble de la formation doctorale à Université Paris-Est.

Le président de la Comue propose aux administrateurs de faire part de leurs observations sur les rapports et que mandat soit donné au conseil des membres pour valider début septembre leur dépôt au HCERES.

Il est fait remarquer que les questionnaires adressés aux doctorants ont mis en lumière leur demande d'informations, sur les formations transverses par exemple. Ces questions seront envisagées dans les

parties projets des rapports.

Il est regretté que les raisons des abandons des thèses ne soient pas abordées dans les rapports. Il conviendrait de savoir si cela vient de la durée des thèses, de l'encadrement, de raisons personnelles... Il est répondu que des difficultés peuvent être rapportées sur la question des financements de thèses, le rapport du DED évoque ces questions.

Concernant les écoles d'architecture, il faudrait incorporer des éléments particuliers.

Cinquième délibération

Le Conseil d'administration donne mandat au conseil des membres pour approuver le 10 septembre 2018 le dépôt des dossiers pour la formation doctorale au HCERES en vue de leur évaluation, sous réserve de la prise en compte de ses observations.

Cette délibération est approuvée à l'unanimité des membres présents et représentés.

6. ADHESION DE LA COMUE UNIVERSITE PARIS-EST A L'ASSOCIATION IGEU

En 2011, la Caisse des Dépôts et Consignation (CDC) a mis en place, en partenariat avec le réseau Initiative France, le dispositif "Initiative grandes écoles et universités" (IGEU) pour financer les créations d'entreprises innovantes au sein des Grandes Écoles, Universités et Centres de recherche qui ont mis en place des actions de soutien à l'entrepreneuriat et disposent d'un incubateur.

Le dispositif IGEU est porté par l'association éponyme. Cette dernière attribue des prêts d'honneur, prêts sans intérêts, ni garantie personnelle, à des personnes physiques qui ont créé ou ont un projet de création d'Entreprises et qui sont conseillées et encadrées au sein d'incubateurs qui dépendent de Grandes Ecoles, d'Universités ou de Centres de Recherche.

Le financement des prêts d'honneur est assuré par les subventions, dons ou apports provenant de Fondations liées aux incubateurs et/ou aux Etablissements d'enseignement supérieur, d'organismes finançant l'innovation et la création d'entreprises ainsi que par la Caisse des Dépôts et Consignations.

Dans ce cadre, l'association IGEU abrite différents Fonds autonomes d'intervention. A l'heure actuelle, ces Fonds sont au nombre de cinq :

- Fonds Numérique (Institut Mines Telecom)
- Fonds Arts et Métiers (ENSAM),
- Fonds Paris-Dauphine (Université Paris Dauphine),
- Fonds International et Sud (IRD),
- Fonds ISEP»

Si la Comue y adhère, il y aurait donc un sixième fond d'amorçage Université Paris-Est destiné à financer les premières phases de développement des startups du site pour le projet I-SITE FUTURE.

La question de l'utilisation des crédits UPE, qui ne sont pas des crédits ANR, en vue de financer le fonds d'amorçage fera l'objet d'une nouvelle décision du Comex puis du conseil d'administration en octobre 2018.

Cinquième délibération

Le Conseil d'administration approuve l'adhésion de la Comue à l'association Initiatives Grandes Ecoles Universités.

Cette délibération est approuvée à l'unanimité des membres présents et représentés.

7. POINT D'INFORMATION I-SITE : VISION PLURIANNUELLE DU PROJET ET EVOLUTION DU DISPOSITIF IDEA

Deux appels à projets vont être lancés concernant les EUR, dont un pour les EUR portés par une IDEX ou une I-Site.

Les Labex relevant de la Comue préparent leur évaluation, qui a notamment vocation à faire le lien, dans le cadre de leur projet, avec l'I-Site et à présenter la plus-value des Labex au sein de l'I-Site.

Les appels à projet I-Site ont été lancés. Un effort important a été fait pour les disciplines SHS dans les projets Impulsion. L'actualisation du projet scientifique de l'I-Site est également en cours, non pas pour le restructurer mais pour l'enrichir.

Les financements des IDEF prennent fin en décembre 2019. La Comue a été saisie par l'ANR afin de savoir si elle se portait candidate à l'extension de la période d'éligibilité des dépenses. La Comue a répondu positivement en vue de couvrir les années 2020 et 2021. Un comité stratégique a fait le point sur le projet IDEA, les établissements concernés se réuniront en juillet, notamment sur la question RH.

8. CALENDRIER DES INSTANCES 2018-2019

Le calendrier des conseils d'administration, conseils des membres, conseils des membres et associés, conseil académique et conseil de la formation doctorale pour l'année académique 2018-2019 est présenté aux administrateurs.

La liste non exhaustive des points pouvant être présentés au conseil d'administration est détaillée.

9. SYNTHÈSE DES CONVENTIONS DE LA COMUE UNIVERSITÉ PARIS-EST EN MAI 2018

La synthèse des conventions conclues en mai 2018 est faite.

10. POINTS DIVERS

La SATT devrait prochainement avoir un nouveau président.

Mme Lorcy soulève l'absence de vice-président étudiant à la Comue.

Le relevé d'échanges du dernier conseil des membres et associés réuni le 22 juin est communiqué aux administrateurs.

→ La séance est levée à 17h25.